



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Excusé : Pierre-Yves JACQUOT (procuration à Christian VITU)

Absent : Benjamin RENNER

Secrétaire de séance : Gérard TALIETTI

Approbation du Conseil Municipal du 14 Mars 2023 : Unanimité

Délégations de Monsieur le Maire :

- ACTE 2 : honoraires aménagement Hêtre Zen : 6761.04 €
- ADAM : honoraires étude monte personnes salle polyvalente : 1386 €
- CAGNIN : acompte 2 travaux salle polyvalente : 2462.92 €
- CAGNIN : acompte 1 travaux salle polyvalente : 1067.04 €
- CAISSE A OUTILS : ligne de vie salle polyvalente : 1188 €
- MULLER : acompte 4 travaux salle polyvalente : 28956.60 €
- GONSOLIN : acompte 3 travaux salle polyvalente : 9585.19 €
- LES PEINTURES REUNIES : acompte 1 travaux salle polyvalente : 1436.38 €
- MENUISERIE CLAUDE : acompte 1 travaux salle polyvalente : 26879.04 €
- MULLER : acompte 3 travaux salle polyvalente : 30732.30 €

DIA 1^{er} Trimestre 2023 : le registre des DIA enregistrées pendant le 1^{er} Trimestre 2023 est présenté au Conseil Municipal.

Approbation du Compte Financier Unique BP 2022 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, sans prendre part au vote, d'approuver le Compte Financier Unique qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Cette procédure entièrement dématérialisée permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Voté à l'unanimité.

Affectation du résultat BP 2022 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 : 248 834.56 €

Affectation au compte 1068 : 75 590.71 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne002- Recette) : 173 243.35 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022 (ligne 001- Recette) : 279 293.12 €

Voté à l'unanimité

Approbation du budget primitif 2023 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 présenté lors de la réunion de la commission des finances du 04 Avril 2023 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 401 216.36 €
Recettes : 1 401 216.36 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 033 628.76 €
Recettes : 1 033 628.76 €

Voté à l'unanimité.

Vote des taux des Impôts Directs Locaux :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la hausse de 2 points des taux des impôts directs locaux et de fixer les taux communaux comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.73 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 39.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.92 %

Pour : 13 Abstention : Théo ARMBRUSTER Contre : 0

Fiscalisation de la participation communale au SIVUIS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fiscaliser la participation communale au SIVUIS qui est d'un montant de 4186.47 €.

Voté à l'unanimité.

Subventions accordées aux associations :

Suite à la réception de dossiers de demandes de subventions de différentes associations et au crédit voté sur cette ligne d'un montant de 3000 €, le Conseil Municipal décide des attributions suivantes :

- Association des Amis de l'Abri : 100 €
- Bibliothèque de l'Hôpital : 100 €
- Club des Chanterelles : 300 €
- USAAR : 400 €

- ADAVIE : 100 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 740 €
- FAVEC 88 : 50 €
- Association le Maquis du Haut du Bois : 100 €
- Assôce Raonnaise : 200 €
- RC2V : 200 €
- Coopérative scolaire : 600 €
- Section gymnastique Siel Bleu : 200 €

Voté à l'unanimité.

Vente de la parcelle cadastrée section B numéro 370 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Charles LEYVAL et Madame Céline JAUBERTHIE sont demandeurs pour acquérir la parcelle section B numéro 370 d'une surface de 1000 m2 se trouvant en zone N au prix de 700 €.

Voté à l'unanimité.

Aliénation de l'immeuble situé 14 Route de Plombières :

L'ancienne école de la Racine devant subir de nombreux travaux de rénovation énergétique que la commune ne peut pas engager financièrement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire estimer l'immeuble par un expert qui établira le cahier des charges de l'aliénation.

Voté à l'unanimité.

Montant du loyer de l'appartement loué à la MAM Les P'tits Choux :

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du loyer du 01 Mai 2023 au 31 Décembre 2023 comme suit : 326.90 € / mois.

Voté à l'unanimité.

Adhésion au service externalisé de délégué à la protection des données de la Sàrl INKIVARI dans le cadre du RGPD :

En application du règlement européen, il y a lieu de désigner un délégué à la protection des données qui est en charge d'informer et de conseiller le responsable de traitement des données ainsi que les employés concernés, de contrôler le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données, de conseiller la collectivité sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et en vérifier l'exécution et de coopérer avec l'autorité de contrôle du CNIL.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déléguer la Sàrl INKIVARI sise à Epinal.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire présente les graphiques ENEDIS sur le suivi des consommations des bâtiments communaux et de l'éclairage public.
- Jean-Luc BOUTIN informe le Conseil Municipal du démarrage de la chaudière à bois de la salle polyvalente.
- Bruno MOUGIN relate les travaux exécutés par l'entreprise Gaël ANDREUX sur les chemins de Cuchupierre et des Rapailles.
- Jean-Pierre ROUSSEL informe que la marche du toboggan de l'aire du Bexy a été changée.

La séance est levée à 21h58.